

Consultation publique portant sur la Revalorisation du site des anciens garages du Ministère du transport du Québec.

Mémoire des Parents du Conseil d'établissement de l'école Saint-André-Apôtre :

Nous sommes les représentantes des parents du Conseil d'établissement de l'École Saint-André-Apôtre, située à proximité du développement immobilier envisagé. Nous intervenons donc pour transmettre les préoccupations des parents du quartier d'Ahuntsic ouest (ci-après « le quartier ») notamment ceux dont les enfants fréquentent l'école Saint-André-Apôtre.

1) Impact sur la scolarisation des enfants

En tout premier lieu, lors des séances d'information, nous avons été étonnées d'apprendre que malgré le grand nombre d'unités de logement prévues dans le projet, aucun pourparlers n'ont été entrepris à ce jour avec la Commission scolaire de Montréal (ci-après « CSDM ») concernant sa capacité d'accueillir les enfants qui logeront sur le site dans les écoles du quartier.

Or, il existe une surpopulation d'élèves dans toutes les écoles primaires du quartier et dans celles des quartiers avoisinants. Parmi celles-ci, l'école François-de-Laval comporte déjà plus de 700 élèves. Les écoles Saint-André-Apôtre et Ahuntsic ne peuvent être agrandies faute d'espace de terrain disponible. Quant à l'école Saint-Benoît, selon les données fournies par la CSDM, aucun budget n'est disponible pour l'instant pour un quelconque agrandissement.

Les nouveaux ratios professeurs-élèves récemment imposés par le Ministère de l'Éducation du Loisir et de Sport (MELS) amènent une pression supplémentaire sur la CSDM et les écoles. En effet, ces nouveaux ratios font en sorte qu'il est déjà urgent de trouver des moyens d'augmenter le nombre de classes disponibles pour être en mesure d'accueillir les élèves dans leurs écoles de quartier.

Les projections démographiques utilisées par la CSDM font état d'une augmentation significative de la fréquentation scolaire primaire au cours des 5 prochaines années due à l'immigration et au mini baby-boom. D'ailleurs, dans leurs bulletins d'information datés du 24 février 2011, les commissaires de Cartierville (Jocelyne Cyr), Bordeaux/Ahuntsic (André Gravel) et Ahuntsic (Diane De Courcy) annonçaient déjà que les écoles de ces circonscriptions scolaires auraient globalement besoin de 109 nouvelles classes d'ici 2015 pour accueillir les élèves de leur territoire. La capacité d'accueillir ces enfants n'est pas assurée à ce jour.

Pour toutes ces raisons, la venue d'un projet résidentiel comptant plus de 900 unités de logement amènera de grandes perturbations dans les écoles primaires du quartier. Ceci risque d'engendrer l'une ou l'autre des situations décrites ci-après, que nous considérons nuisibles aux élèves et à de saines conditions d'apprentissage puisque génératrices de stress importants :

- 1) surpopulation des écoles et construction de modules temporaires de type « préfabriqué »;
- 2) déplacement des élèves hors de leur école de quartier;
- 3) redécoupage du territoire et déménagement d'élèves en conséquence.

2) Sécurité routière aux abords des écoles :

En second lieu, nous avons été déçues par le fait que l'étude d'impact sur la circulation effectuée par la firme CIMA+, était essentiellement une analyse de la fluidité du trafic, à savoir le fonctionnement des feux de circulation et gestion des bouchons de circulation sur quatre intersections du boulevard Henri-Bourassa comportant des feux de circulation.

L'impact de l'augmentation de la circulation sur les corridors scolaires due au projet n'a pas été étudié et il n'y a aucune mention d'impact sur la sécurité dans les rues avoisinantes au développement.

Aucune des écoles avoisinantes n'étant située à moins de 20 minutes de marche (depuis la vitesse de marche d'un enfant du primaire), il est légitime de présumer que les déplacements de ces enfants vers leur école se feront majoritairement en voiture. L'augmentation de la circulation autour des écoles aura de ce fait un impact négatif sur la sécurité aux abords de ces mêmes écoles.

Recommandations :

Considérant que le promoteur et la Ville ne connaissent pas l'impact de ce projet sur la capacité des écoles avoisinantes à recevoir les enfants qui habiteront ce développement;

Considérant que le promoteur et la Ville n'ont effectué aucune analyse d'impact de la circulation directement autour des écoles avoisinantes, notamment à l'heure d'entrée en classe ou celle de la sortie (pourtant une augmentation de la fréquentation scolaire amène une augmentation des déplacements en voiture à ces heures précises);

Considérant que le promoteur et la Ville ne possèdent aucune analyse de l'impact qu'aura ce développement sur le boul. Henri-Bourassa à l'est de la rue Tanguay aux mêmes heures sensibles, alors que ce boulevard est considéré comme un corridor scolaire, tel que l'indiquent les nombreuses pancartes situées tout au long de ce dernier;

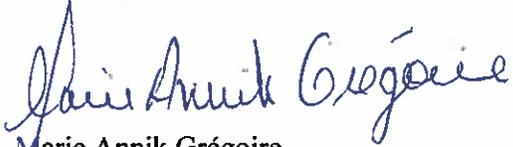
Nous demandons à l'Office de consultation publique de Montréal :

- 1) d'exiger, avant de se prononcer sur ce projet, une étude de l'impact de ce dernier sur la sécurité aux abords des écoles et le long des corridors scolaires, conjointement avec des acteurs indépendants, notamment les forces policières de Montréal (brigadiers scolaires) ou autres instances concernées par la circulation automobile et la sécurité des citoyens, et d'exiger, si cet impact est trop important, de réduire significativement la densité ou la configuration du projet en conséquence;

- 2) d'entreprendre dès maintenant des démarches auprès de la CSDM afin que celle-ci travaille conjointement avec les directions d'écoles à identifier une solution pour que les enfants du

quartier (incluant les enfants qui logeront sur le complexe immobilier) puissent bénéficier d'une scolarisation de qualité dans leur école de quartier. Dans le cas contraire, exiger du promoteur qu'il réduise le nombre de logements inclus dans son projet.

Montréal, le 23 mai 2012



Marie Annik Grégoire
Présidente du Conseil d'établissement de l'école Saint-André-Apôtre



Caroline Desmarais
Vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école Saint-André-Apôtre